

90 Nous vous invitons, si ce n'est pas encore fait, à activer la fonction « silence » de vos téléphones. J'invite maintenant le Conseil des Montréalaises à s'approcher de nous et à nous présenter son opinion. Mesdames, vous êtes bienvenues. On est tout ouïe.

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

95

Bonsoir. Oh, c'est fort!

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

100

Oui, ça va.

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

105

Pardon. Bonsoir, mesdames, messieurs les commissaires. Merci de nous recevoir. Donc, je me présente : Dorothy Alexandre, présidente du Conseil des Montréalaises. J'ai Zina Laadj, ici, qui est membre du Conseil des Montréalaises et Aurélie Lebrun, qui est chercheuse au sein du Conseil des Montréalaises. Elle est corédactrice, justement, de notre avis que nous avons déposé « Se loger à Montréal : avis sur la discrimination des femmes en situation de handicap et le logement » qui a d'ailleurs été déposé hier au Conseil municipal.

110

Donc, rapidement, on va faire une courte présentation de cinq minutes. Ce sera ma collègue, madame Laadj, qui fera cette présentation. Par la suite, je vais élaborer quelques-unes de nos préoccupations et la raison pour laquelle nous sommes ici et, s'il y a des questions plus pointues par rapport à la recherche, bien sûr, madame Lebrun est présente pour y répondre, le cas échéant. Donc, je passe tout de suite la parole à madame Laadj.

115

120 **Mme ZINA LAADJ :**

Merci beaucoup. Alors, bonsoir, messieurs les commissaires et messieurs et mesdames les commissaires. Donc, compte tenu de... je vous présente un résumé, donc, de cet avis sur la discrimination des femmes en situation de handicap dans le logement.

125

De nombreuses femmes, en situation de handicap à Montréal, se loger est une préoccupation constante. Pourtant, vivre dans un logement décent, abordable et accessible est un droit. Or, les logements locatifs disponibles sont peu nombreux. Les logements accessibles sont rares et les coûts des loyers, ainsi que des propriétés, augmentent de façon vertigineuse et constante à Montréal.

130

Les femmes en situation de handicap sont donc très dépendantes des logements sociaux et communautaires abordables et des programmes d'adaptation de domicile gérés par la Ville de Montréal.

135

Pour rédiger cet avis, que vous avez eu entre les mains, nous avons mené des entretiens avec trente personnes et consulté des recherches qui, hélas, sont trop peu nombreuses dans le domaine.

140

L'objectif de cet avis était de documenter les obstacles ou les freins que les femmes en situation de handicap se heurtent lorsqu'elles veulent se trouver un logement ou bien alors bénéficier d'un logement social et communautaire ou bien avoir accès à un programme d'adaptation pour leur logement.

145

L'avis traite aussi des impacts, c'est-à-dire les effets de ces politiques, ces programmes, ces obstacles que ces femmes vivent régulièrement quand elles sont à la recherche d'un logement sur leurs choix de vie, leur santé et leur sécurité.

150 Cette recherche exploratoire met en relief les aspects sociaux du handicap. Qu'est-ce que
veut dire le concept social, le concept de handicap? D'après le modèle social du handicap, le
handicap, pardon, est traité ou il se réfère à toutes les situations de désavantage, de
discrimination et d'oppression subies par les personnes qui vivent avec une ou des déficiences et
qui sont donc ainsi limitées dans leurs activités quotidiennes.

155 Les stéréotypes capacitistes sont alors des barrières sociales. Le capacitisme étant un
système social qui érige en norme des corps valides et capables, tant sur le plan psychologique et
intellectuel que physique, et qui marginalise, invisibilise et exclut les autres, les considère comme
incompétentes, invalides et incapables.

160 Donc, c'est dans ce contexte que, lorsqu'elles veulent se loger, les femmes en situation
de handicap sont victimes de préjugés ou de stéréotypes sexistes et capacitistes.

Elles seraient, par exemple: - de mauvaises payeuses, entièrement dépendantes des
aides du gouvernement.

165 - Elles pourraient abîmer les murs avec leur fauteuil ou mettre le feu par inadvertance.

- Elles se plaindraient sans arrêt.

170 - Elles seraient trop bruyantes ou ne seraient pas capables d'entretenir leur logement.

Voici les exemples de préjugés que subissent ces femmes en situation de handicap.

175 Certaines personnes ont révélé, lors des entretiens, par exemple, que ces femmes en
situation de handicap se font dissuader par leur entourage ou des professionnels de la santé,
d'aller vivre en coopérative d'habitation. Ces femmes sont perçues comme incapables d'assumer
les responsabilités de membre d'une coopérative. Donc, c'est ça : elles sont présentées comme
les femmes handicapées invalides.

180 Certaines se sentent parfois isolées et méprisées par leurs voisines ou leurs voisins dans les coopératives ou les OSBL où il n'y a souvent qu'une seule unité accessible ou abordable.

185 Ainsi, les femmes en situation de handicap doivent composer avec le manque d'unités disponibles, les listes d'attente très longues, les logements petits, le manque de logements accessibles et le manque d'information.

190 Tout cela fait qu'elles sont doublement handicapées puisque l'accessibilité des logements est minimale et je rappelle que, pour certaines, elles n'ont même pas accès à ces logements. Je parle pour les femmes qui ne sont pas citoyennes ni résidentes permanentes : elles n'ont pas accès à ces logements sociaux et communautaires. Exclusion des étudiants, des réfugiés acceptés, par exemple.

195 Donc, ces femmes en situation de handicap portent à elles seules le fardeau de l'accessibilité de leur logement et je répète bien, c'est important, elles portent seules ce fardeau de l'accessibilité.

200 Ces femmes sont souvent des mères de famille. Elles sont alors obligées de vivre dans des logements qui ne leur conviennent pas et qui sont, en plus, trop chers pour leur budget et, là, on fait une grande parenthèse considérant qu'elles sont aussi discriminées sur le marché de l'emploi.

205 En 2010, au Québec, 40 % des femmes vivant avec une incapacité disposaient d'un revenu inférieur à 15 000, annuellement, dollars, comparativement à 29 % des personnes qui ne sont pas en situation de handicap.

205 Vous voyez la discrimination sur le marché de l'emploi et les faibles revenus de ces femmes.

210 Donc, les logements ne sont pas adaptés pour elles, car elles ne veulent pas quitter leur quartier. Elles ont l'accès à un CLSC, à toutes les ressources pour leur enfant, par exemple. Donc, soit que leur incapacité a évolué et que d'autres adaptations sont nécessaires. Ainsi, ces lacunes dans l'adaptation vont créer des obstacles quant à la réalisation de leurs activités quotidiennes et ont des impacts concrets sur leur santé et leur sécurité, des femmes qui peuvent chuter ou se blesser.

215 Dans plusieurs entretiens, les femmes nous ont raconté que les mauvaises adaptations ont été identifiées, entre autres, pardon, comme une des conséquences d'insalubrité de logement parce que cela entraîne un entretien déficient ou encombrant du logement.

220 Ainsi, tout au long de leur démarche pour obtenir un logement ou pour obtenir de l'aide, les femmes en situation de handicap, je répète, se heurtent au sexisme, au capacitisme rampant dans la société qui vont les déclasser systématiquement.

225 Ces préjugés capacitistes sont également un frein à la mise en œuvre de l'accessibilité universelle des logements, soit la conception universelle des bâtiments, des services et des équipements. Ce qui veut dire une conception qui permet à toutes et à tous, dans la mesure du possible, de les utiliser sans nécessité ni adaptation ni conception et, là, on parle d'accessibilité universelle que l'on ne peut pas ainsi dissocier de la lutte à la discrimination systémique des femmes en situation de handicap dans le logement dont elles sont victimes et qui est mis en lumière dans le rapport qui vous a été soumis, qui a été déposé.

230 Ainsi, pour lutter contre cette discrimination systémique, le Conseil des Montréalaises a formulé 34 recommandations à l'intention de la Ville, dans ses compétences municipales, portant notamment sur la lutte contre les discriminations et le capacitisme, les normes d'accessibilité, le logement social et communautaire et le programme d'adaptation à domicile, entre autres. Je vous remercie beaucoup.

235

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

240 Merci beaucoup. Alors, moi, je vais prendre quelques instants pour vous expliquer un peu la genèse de ce rapport et pourquoi il est important, comment il s'inscrit dans les travaux du Conseil des Montréalaises et quel est, également, l'impact des travaux du Conseil des Montréalaises sur la Ville de Montréal.

245 Alors, vous avez... le Conseil des Montréalaises a été créé en 2004, à la suite des recommandations et, surtout, des revendications des groupes de femmes qui, au Sommet de Montréal deux ans plus tôt, s'était dit : « C'est important qu'il y ait une voix féministe au niveau municipal. »

250 Donc, ces groupes de femmes avaient fait trois revendications. La première était, justement, la constitution du Conseil des Montréalaises.

 Dans un deuxième temps, il y avait également la mise en place d'une politique d'égalité et, finalement, la mise en place également d'un Bureau de la condition féminine.

255 Donc, depuis 15 ans, nous travaillons d'arrache-pied en nous penchant sur différents enjeux qui sont autour de trois axes, c'est-à-dire « Gouverner Montréal ». Donc, on est préoccupés par la position, la place des femmes élues au sein de l'appareil municipal. On a bien sûr « Vivre à Montréal », c'est tout ce qui a trait aux enjeux tels que la sécurité, le logement, le transport, la mobilité. Et, finalement, bien sûr « Travailler pour la Ville de Montréal » qui sont les enjeux qui touchent les personnes qui sont employées au sein de la Ville.

260 Pourquoi je vous raconte tout ça? C'est pour vous expliquer que, nous, au Conseil des Montréalaises, dès la genèse de notre Comité consultatif, nous sommes quinze membres bénévoles et nous sommes les personnes qui nous occupons, si on peut dire ça ainsi, de la grande partie de l'égalité à la Ville de Montréal. Il y a une personne qui y travaille à temps plein, on parle d'une secrétaire-rechercheuse, et une autre personne, qui est comme le tiers d'une personne

parce qu'elle travaille au sein des trois Conseils consultatifs, à savoir le Conseil jeunesse ainsi que le Conseil interculturel.

270

Et le pendant, si je peux utiliser l'expression, au sein de l'appareil municipal, il y a une seule personne qui s'occupe de l'égalité. Donc, pourquoi je vais à cet effet-là? C'est que, lorsqu'on fait des recommandations, nous avons une très belle écoute de la Ville de Montréal.

275

Depuis 15 ans, nous avons l'occasion de rencontrer les élus pour faire des statutaires, pour faire avancer les dossiers. Par contre, notre préoccupation, c'est de savoir si la Ville de Montréal veut justement avoir les ambitions, elle doit avoir certains moyens pour pouvoir mener ces ambitions-là à terme et, entre autres, en ce qui a trait à l'égalité, il faut penser à la vision intersectionnelle et c'est ce qu'on met de l'avant, c'est-à-dire l'analyse différenciée selon les sexes et plus, bien sûr, parce qu'à travers nos travaux, on essaie de se pencher non seulement sur la réalité des femmes, mais de toutes les femmes, que ce soit des femmes en situation de handicap, autochtones, racisées, des femmes qui ont différents statuts socioéconomiques, et cetera.

280

Donc, ça devient une réalité qui est vraiment importante parce qu'on aborde tous les angles morts à travers nos travaux. Donc, c'est pour ça qu'aujourd'hui, pourquoi est-ce qu'on a pondu ce rapport-là? C'est parce que notre objectif, ce n'est pas de cannibaliser le travail des groupes de femmes qui se fait déjà sur le terrain.

285

Notre objectif, c'est de continuer d'être une courroie de transmission en utilisant notre rôle privilégié au sein de l'appareil municipal pour porter leurs voix plus haut et, comme certaines femmes aiment me dire, c'est qu'on ouvre l'appareil, on ouvre la voie, elles rentrent dans le courant pour pouvoir parler à ces élus.

290

Donc, on veut continuer de le faire, mais, en même temps, on doit se rendre compte que nos ressources à nous sont plutôt limitées et que, pour que la Ville puisse aspirer justement à faire de l'égalité une égalité de fait, il faut avoir plus de moyens.

295

300 Donc, c'est la raison pour laquelle une commission comme celle-ci, qui se penche non seulement sur le racisme, la discrimination systémique de toutes personnes à Montréal, doit également se pencher sur les enjeux des angles morts des personnes, des femmes, entre autres, qui sont dans certains angles morts comme handicap, et cetera.

305 Puis je conclurais en disant que pour nous, ce qui est vraiment important, c'est que si, par exemple, il y avait la mise en place d'un Bureau de la condition féminine ou, du moins, de ressources au sein de la Ville de Montréal qui vont se pencher afin de s'assurer qu'on puisse mettre l'égalité de façon transversale dans les enjeux, tout en mettant le point sur la spécificité de la question de l'égalité, il faut absolument que ces ressources-là aient une expertise. Il ne faut pas que l'égalité soit une question de « je coche une case parce qu'on a eu une approche féministe », il faut qu'il y ait des compétences parce que cette analyse-là doit être faite en amont des règlements, des projets, de toutes politiques qui visent à mettre en œuvre justement une réalité qui va s'adapter à la réalité de toutes femmes à Montréal.

310 Donc, je conclurais là-dessus pour dire que... voici le rôle du Conseil des Montréalaises. C'est la raison pour laquelle, après 15 ans, nous demeurons pertinents et qu'on veut, bien sûr, assurer cette pérennité-là pour le bien de toutes les femmes, de toutes les personnes qui s'identifient comme femmes à Montréal.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

320 Merci infiniment. Je dois d'abord vous dire que vos derniers points répondent à certaines des questions que j'allais vous poser.

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

325 Parfait.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

330 Mais, on y reviendra quand même. Je suis sûre que mes collègues ont d'autres aspects
qui touchent le contenu. Je dois vous dire, aussi, que votre mémoire nous a semblé
particulièrement bien articulé, dans la dynamique du systémique. Parce que c'est une approche
qui se veut à la fois transversale et aussi globale et qu'elle montre bien l'interaction entre les
préjugés et les pratiques institutionnelles, des normes, quand vous avez parlé de normes qui
335 répondent... c'est-à-dire des normes édictées sur des choses du passé, mais qui demeurent, qui
régissent encore les choses.

Moi, la question que j'allais vous poser, c'est au niveau de la gouvernance et vous l'avez
évoquée. Vous êtes le dernier Comité aviseur de la Ville de Montréal à se présenter devant nous
340 et vous venez de nous dire que vous avez une belle écoute de la Ville de Montréal. C'est une
position privilégiée. Est-ce qu'il y a non seulement une belle écoute, mais au niveau de l'action,
vous déplorez le manque de ressources, mais je crois comprendre que vous êtes... votre
commission est de contribuer au suivi de la politique d'égalité?

345 **Mme DOROTHY ALEXANDRE :**

Exactement.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

350 Et comment est-ce que cela s'articule avec les forces que sont l'administratif et le politique
parce qu'il y a quand même des tensions au niveau de la gouvernance? Comment est-ce que
vous les aplatissez? Est-ce qu'il n'y en a pas? Si vous pouvez nous le dire, ce serait bon pour
nous parce qu'il faut penser aussi au mécanisme de mise en œuvre.

355

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

360 Excellent. Donc, brièvement, je vous dirais que, quand on regarde la gouvernance du
Conseil des Montréalaises, nous relevons autant de l'administratif que du politique. L'administratif,
c'est notre personne à la permanence, qui est notre employée, elle, elle est une employée de la
Ville parce que lorsque les groupes féministes avaient demandé la mise en place du Conseil des
365 Montréalaises, elle voulait avoir une personne qui soit en soutien aux travaux du Conseil des
Montréalaises. Donc, elle relève du bureau de la présidence.

 Au niveau politique, je vous dirais que nous, la secrétaire-recherchiste et moi-même, nous
rencontrons les élus à tous les mois dans le cadre d'une statutaire et c'est à ce moment-là qu'on a
une première partie de la rencontre où est-ce qu'on s'assoit avec l'administratif, donc les gens qui
370 sont au service de la diversité et de l'inclusion sociale et une personne qui est au dossier de
l'égalité et la deuxième partie, nous avons les élus qui s'assoient avec nous sur nos dossiers
spécifiques au Conseil des Montréalaises.

 Quand vous parlez de tension, c'est certain qu'on n'est pas nécessairement au courant de
375 toutes les tensions, bien sûr, mais je vous dirais qu'à notre niveau, notre réalité est qu'on travaille
étroitement avec les élus qui essaient de faire avancer les dossiers dans la mesure de leurs
capacités. Ensuite, bien sûr, il faut qu'il y ait une vision politique qui soit menée vers l'administratif
qu'on ne contrôle pas nécessairement.

380 Donc, je vous dirais que de notre côté, c'est vraiment cela. C'est certain qu'on remarque
par contre un encadrement resserré administratif au niveau de nos employés parce que,
puisque on manque de ressources et qu'il y a beaucoup plus d'encadrement au niveau
administratif, donc, maintenant on se ramasse avec des secrétaires-recherchistes qui passent
beaucoup de temps, au point de vue dynamique, de gouvernance, pardon, et peut-être un peu
385 moins de temps... je vais peut-être rephraser. C'est qu'elles rencontrent un certain défi, justement,
de pouvoir se mettre à 100 % sur des travaux qui vont mener justement à se pencher sur les
enjeux qui sont importants pour les Montréalaises, mais il y a quand même un resserrement du

côté administratif. Donc, je dirais qu'il y a peut-être cette tension-là qui peut exister au niveau de l'interne.

390

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci. Je vais laisser la place à mes collègues. Madame Émond, d'abord.

395

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Bon, je vais enfoncer un peu plus profondément le clou de madame Alcindor.

400

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

Oui.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

405

Dans vos fonctions, vous devez faire le bilan du bilan...

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

Tout à fait.

410

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

... de la politique, hein?

415

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

Oui.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

420 Nous, nous aurons dans doute des recommandations qui iront en termes de suivi, de quelque chose et on se demandait si vous aviez des conseils à nous donner pour s'assurer que les suivis se fassent au meilleur de votre connaissance ou de votre direction.

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

425 Donc, les suivis de la Ville de Montréal à l'égard des conseils? Du travail que...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

430 Oui, puis par rapport à la politique.

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

435 Oui.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

440 Comment vous êtes capable de le faire et que vous voyez avancer... et quand ça retombe dans les arrondissements avec leurs plans d'action, comment vous êtes capable de *manager ça*?

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

445 Parfait. Excellente question.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

450 Excusez les anglicismes.

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

455 Oui, c'est correct. Donc, je vais commencer, peut-être, si vous voulez renchéir. Donc, dans un premier temps, nous, on est en train de travailler présentement sur le bilan de la dernière politique d'égalité, donc 2015-2018, parce que c'est au cœur même de notre mission.

460 Donc, dans ce bilan-là, parmi les éléments qui ressortent déjà, même si on est en train d'en faire l'étude, c'est qu'on se rend compte du manque de données ventilées. Donc, le manque de données ventilées nous fait croire, nous laisse penser que... comment la Ville peut-elle être en mesure d'aborder la discrimination si elle ne sait pas qui est discriminé, comment? Donc, ça, c'est certain que c'est un enjeu principal, puis c'est cette recension-là de données qui est importante.

465 On se rend compte également qu'il y a une question de manque d'imputabilité. Donc, quand on parle d'imputabilité, c'est comment est-ce que la Ville peut davantage mettre en place des mesures et des objectifs... des objectifs plutôt qui soient mesurables et qui puissent permettre de voir d'où l'on vient et où est-ce qu'on s'en va? Donc, ça, je vous dirais que c'est un autre élément de suivi qui serait important par rapport à la question du bilan.

470 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Comment on vous écoute?

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

475 Pardon?

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

480 Comment est-ce qu'on vous écoute quand vous arrivez avec ça?

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

485 Bien, pour l'instant, je vous dirais que c'est un élément qu'on avait abordé déjà dans notre premier bilan. On voit qu'il y a quand même certains éléments qui ont été répondus, mais ce n'est pas encore assez satisfaisant. Il manque encore plus de précision, je vous dirais, dans cette façon de rédiger un plan intégré parce que, là, on s'en va vers un plan intégré, pour tenir encore la notion différenciée de la population qui est desservie par la Ville de Montréal.

490 Donc, pour nous, c'est vraiment ça, un des enjeux principaux, c'est comment est-ce qu'on peut s'assurer que les politiques tiennent en compte de la réalité de toutes ces personnes-là et ça revient à ce que je disais au début. Il faut qu'il y ait des personnes avec des compétences en analyse différenciée au sein de la Ville de Montréal pour que ça puisse aller chercher vraiment le bobo, si je peux dire ça ainsi, de chaque population parce qu'on le sait, d'un arrondissement à un autre, il y a des enjeux différents, que ce soit au niveau de la mobilité, au niveau également du statut socioéconomique des populations, que ce soit des quartiers où est-ce qu'il y a plus de femmes dites monoparentales, je n'aime pas ce terme, je vais dire des mères célibataires versus des endroits où est-ce qu'il y a des îlots de chaleur, toute la question environnementale. Donc même la question environnementale va avoir des effets néfastes plus sur une population X en raison justement du quartier.

495

500

505 Donc, je vous dirais que par rapport au bilan précédent, on se rend compte qu'il y a beaucoup de choses qui avaient déjà été mentionnées qui pourraient être appliquées encore une fois aujourd'hui. Maintenant, on se dit : « Dans notre prochain bilan, comment pouvons-nous articuler des recommandations qui peuvent être peut-être plus... pas nécessairement plus précises, mais plus... comment dirais-je? Des recommandations qui pourraient permettre à la Ville

de les appliquer peut-être plus facilement ou, du moins, de les illustrer? » Notre objectif, ce sera vraiment d'illustrer encore plus nos recommandations. Je ne sais pas si ça répond à...

510 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Oui, c'est dans l'ordre de nos préoccupations. Je vous remercie.

515 **Mme DOROTHY ALEXANDRE :**

O.K. Parfait.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

520 Il y a monsieur Thuot et, ensuite, monsieur El-Hage. Madame Gold, aussi.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui, bonsoir.

525

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

La totale.

530 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

J'ai une question qui touche évidemment le contenu de votre avis, mais dans une perspective plus large concernant l'ADS+. Quel est l'état de la situation quant à l'application de l'ADS+ par la Ville?

535

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

540 L'ADS+, tout à fait. Donc, présentement, au sein de la Ville de Montréal, bon, on vous
disait, initialement, bien vous le savez, il y a à peu près 25, 28 000 employés. Il y a à peu près
200, 300 personnes qui ont reçu la formation.

545 Donc, c'est certain qu'à cette étape-ci, on se rend compte que l'ADS+ est plus un mode
de sensibilisation au sein de l'appareil municipal parce qu'on n'a pas encore développé des
mécanismes et des processus qui puissent permettre une implantation systématique. Donc, ça,
c'est dans un premier temps.

550 Il y a également deux projets-pilotes qui sont mis en place présentement, que ce soit dans
Côte-des-Neiges, également dans Ville-Marie. Donc, encore une fois, je vous dirais qu'au niveau
de l'ADS+, c'est ça, c'est le manque de ressources et, surtout, le manque d'expertise et les
personnes qui font partie des groupes féministes détiennent cette expertise-là.

555 Donc, un des éléments qui revient souvent dans nos rapports ainsi que dans ce dernier
avis, c'est que lorsque la Ville de Montréal veut mettre en place des processus en lien, par
exemple, avec l'ADS+, c'est important de consulter les personnes concernées, donc, par
exemple, ces groupes féministes, mais, également, de les rémunérer parce qu'on le sait, dans
nos sociétés, tout ce qui est communautaire, et cetera., est porté beaucoup par les femmes ou
par des personnes en situation de précarité et on ne reconnaît pas à sa juste valeur l'expertise
560 que ces gens-là ont versus si on parle de villes intelligentes, je ne veux rien enlever à la ville
intelligente ou à tout ce qui a trait à la technologie, on reconnaît souvent plus facilement cette
expertise-là.

565 Donc, nous, c'est ce qu'on dit, que ce soit l'itinérance, que ce soit la question de l'ADS+,
et cetera, c'est important d'aller chercher les ressources à l'externe s'il le faut pour les rémunérer
à la juste valeur, mais, également, à l'interne, de développer ces compétences-là. Donc, on ne
doit plus être au mode sensibilisation. Pour nous, l'ADS+ doit être une réelle vision systémique et

pas juste un outil, mais une vision qui permette de décroisonner, de décoloniser vraiment le système actuel.

570 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Merci. Monsieur Thuot et, ensuite, ce sera monsieur El-Hage.

575 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

Bonsoir.

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

580 Bonsoir.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

585 Vous évoquez, dans votre document, les nouveaux pouvoirs de la Ville de Montréal comme métropole, notamment en termes de logements d'habitation et vous évoquez, par exemple, notamment, les nouveaux pouvoirs pour intervenir en matière de salubrité sur l'approbation de projets de logements, et cetera. Ce sont des pouvoirs neufs. On parle de 2017 à peu près. Quel conseil pourriez-vous donner à la Ville pour qu'elle utilise de façon optimale ces nouveaux pouvoirs-là? Est-ce qu'il y a des priorités à faire? Est-ce qu'il y a des gestes concrets à
590 moyen terme, à court terme, qui devraient être faits pour améliorer la situation du logement pour les personnes discriminées que vous avez évoquée, mais aussi pour toutes sortes de...

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

595 Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

De personnes discriminées?

600

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

Tout à fait. Je vais commencer, peut-être, si madame Lebrun veut embarquer aussi sur cette réponse-là. Je vous dirais que, dans un premier temps, par rapport aux nouveaux pouvoirs, il y a certains éléments qui sont de compétence provinciale.

605

Donc, c'est certain que l'on croit en le leadership de Montréal de faire des représentations politiques auprès du gouvernement provincial, par exemple, lorsqu'on parle de l'accessibilité universelle. Donc, nous, on croit fortement que l'accessibilité universelle, il devrait y avoir une loi, puis cette loi-là, elle serait de compétence provinciale, puis au niveau montréalais, bien, on demande à la Ville de Montréal, par exemple, d'augmenter ses normes pour qu'elle surpasse celles du Code de construction du Québec. Donc, ça, ça pourrait être un exemple.

610

Je réfléchis au niveau de la ville-métropole, c'est... je ne sais pas. Qu'est-ce qu'on pourrait rajouter? Peut-être... oui, vas-y.

615

Mme AURÉLIE LEBRUN :

Moi, je pense que la Ville est déjà bien en contrôle de son pouvoir sur le logement. Concrètement, c'est quoi? C'est plus d'argent. Ils ont l'AccèsLogis Montréal, donc... à mettre en œuvre. Ça, c'est une chose et ils ont aussi moins besoin de demander à la Société d'habitation du Québec. Ils ont plus d'autonomie, finalement.

620

Je pense qu'il y a aussi du travail à faire, malheureusement, encore au niveau du fédéral pour récupérer de l'argent, aussi, sur la stratégie de logement fédérale. Ce qui nous intéressait, c'est le pouvoir que la Ville, aussi, a au niveau de la salubrité des logements parce que ça, c'est

625

630 une belle porte d'entrée pour travailler sur l'insalubrité due au manque d'adaptation des logements. Je pense que là, il y a vraiment, ici, il y a une volonté de former les inspecteurs, il y a une possibilité réelle d'aller voir un peu ce que c'est que le manque d'adaptabilité des logements quand, finalement, il n'y en a pas.

635 Donc, ça, je pense que ça... mais au niveau du logement, ça veut dire quoi? Ça veut dire de l'argent, mais ça veut dire un programme. Ils pourraient très bien développer de nouvelles cibles en matière d'accessibilité. Ils pourraient très bien, et puis on le recommande, de développer une cible au niveau, pas tant de la nature du logement, mais des personnes qui vivent dedans.

640 Ils pourraient faire des programmes spécifiques, faire une distinction... parce que là, on n'en a pas parlé, mais les personnes en situation de handicap sont aussi discriminées en fonction de l'âge parce que le handicap est beaucoup lié au vieillissement de la population, ce qui fait qu'il y a toute une partie des personnes en situation de handicap qui sont jeunes, qui sont en fait encore plus exclus des programmes parce que les programmes visent l'adaptabilité, mais aussi l'âge.

645 En tout cas, c'est très complexe, ce milieu-là, mais ils pourraient créer, et je pense qu'il y a une volonté un peu là-dessus, mais oui, il faudrait... et puis bien peut-être que ce serait aussi de bannir, en fait, ces exclusions des étudiants sans enfant, des personnes non résidentes et des personnes sans statut, ça, c'est majeur.

650 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

Qui n'ont pas accès aux logements communautaires.

Mme AURÉLIE LEBRUN :

655 Ça, c'est grave, là, puis je pense que ça, ça mériterait une recherche en soit, de ne pas avoir accès à la base, au logement.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Monsieur...

660

Mme AURÉLIE LEBRUN :

Ça, ils pourraient aussi le faire.

665

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Monsieur El-Hage aura le privilège de la dernière question.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

670

Ah. Merci. Merci, mesdames. Rapidement. Le Conseil des Montréalaises, qui est extrêmement important dans l'appareil municipal et dans la société montréalaise, qui, année après année, produit des recherches, des avis de recommandations, je serais curieux de savoir : est-ce que vous avez évalué le nombre ou le pourcentage de recommandations qui ont été retenues par la Ville? Combien la Ville retient de vos recommandations?

675

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

Ça, c'est la question-piège... Non, je vous dirais... merci pour votre question qui est très pertinente. Je vous dirais que le défi, compte tenu que nous sommes des personnes bénévoles, on n'a pas la possibilité de comptabiliser le nombre de recommandations.

680

Par contre, il faut comprendre que notre travail en est un aussi... on a des legs, que ce soit la place des Montréalaises, la place des Montréalaises qui prendra place autour du l'édicule du métro Champ-de-Mars, c'est un legs du Conseil des Montréalaises parce qu'on avait fait la demande.

685

690 Que ce soit également la Ville de Montréal qui s'est positionnée officiellement comme étant une... contre toutes les formes de violences sexuelles, ça fait partie entre autres d'un héritage, donc, de notre journée avec les groupes de femmes en avril 2018. On a fait la demande auprès des élus, et cetera., ç'a été mis en place, que ce soit également la Ville de Montréal qui fasse partie d'ONU Femmes.

695 Donc, de dire quelles sont exactement les recommandations qui ont été mises en place de façon spécifique parce qu'on en fait beaucoup, à chaque... c'est plus difficile parce qu'on n'a pas nécessairement la possibilité de savoir comment chaque recommandation s'inscrit de façon transversale à travers les différents services. Ça, c'est un défi.

700 Donc, c'est la raison pour laquelle je disais au début : « Si on a un Bureau de la condition féminine, par exemple, ou une instance ou une équipe, une expertise à l'interne qui puisse faire ces suivis-là, ce serait beaucoup plus facile » parce qu'il ne faut pas oublier : nous sommes des bénévoles. Nous avons aucun pouvoir coercitif. Nous sommes vraiment là à titre de conseillères.

705 Donc, voilà, je vous dirais. Donc, je vous dirais que dans les centaines de recommandations qu'on a faites, beaucoup se sont retrouvées à être des... plusieurs deviennent des... font partie de notre héritage, pardon, donc, font partie de ce qu'on peut dire qu'il y a de l'avancement au niveau de l'égalité, que ce soit l'ADS+ également, donc il y a une formation. Et, maintenant, l'ADS+ n'est plus juste un concept vague, c'est-à-dire qu'il y a une réelle sensibilisation des élus.

710 Maintenant, pour que ça se rende au sein de tous les employés, c'est sûr qu'il y a un autre défi à surmonter. Donc, c'est la raison pour laquelle, je vais conclure là-dessus, que pour nous, le défi, c'est vraiment cela, puis vous l'avez nommé : le nerf de la guerre, c'est ça, c'est comment faire les suivis de recommandations si on n'a pas les ressources à l'interne pour les faire?

715 Puis je pourrais vous donner peut-être juste un exemple très concret. Cité Elles Montréal, qui est la simulation du conseil municipal, a lieu à toutes les années. Donc, la personne qui est à

l'égalité à la Ville de Montréal est responsable de faire ce projet-là qui est magnifique. On parle d'une soixantaine de femmes qui, année après année, se trouvent au conseil de ville et qui incarnent la mairesse, les conseillères, et cetera.

720

Mais cette personne-là n'est pas nécessairement apte à faire, dans son emploi, la réalisation de ce seul projet qui est juste une minime partie de l'égalité au sein de la Ville de Montréal. Donc, il faudrait des dizaines de personnes, peut-être, comme elle, pour être en mesure de voir de façon systémique comment l'égalité peut s'inscrire à travers les processus, les règlements, les projets, et ce, au sein des 19 arrondissements.

725

Donc, vous me demandez peut-être les conseils, bien, peut-être, je vous dirais également c'est comment est-ce qu'on peut s'assurer également que nos arrondissements soient également conscients à la question de l'égalité parce qu'avec la défusion, tout se fait beaucoup au centre et la sensibilisation maintenant doit descendre au sein des arrondissements.

730

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci infiniment, mesdames.

735

Mme DOROTHY ALEXANDRE :

Merci beaucoup à vous.

740

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Merci. Nous allons maintenant entendre madame Samira Laouni du C.O.R. donc, un organisme de communication, ouverture et rapprochement interculturels. Bonsoir.

745